

Attestation de qualification

« Opérateur qualifié »

N° PL/19.068009

En application de l'article R 321-15 du Code de la Route
et de l'Arrêté du 22 juin 2016 modifiant l'Arrêté du 18 novembre 2005
relatif au contrôle de conformité initial des véhicules de PTAC supérieur à 3,5 tonnes.

Le laboratoire de l'Union Technique de l'Automobile, du motocycle et du Cycle (U.T.A.C.), certifie que la société ci-dessous est qualifiée dans le cadre du contrôle de conformité initial pour les véhicules carrossés sous sa responsabilité.

Raison sociale :

Usines/Ateliers :

Gammes de véhicules : N2 / N3 / O3 / O4

Périmètre évalué : Procédures d'assurance de la qualité et Evaluation initiale.

Date de la qualification : 30 janvier 2019

Date de limite de validité : 28 février 2022



G. FOUGERE

Responsable du service
Certification, Audits et Inspections



UTAC CERAM

Autodrome de Linas-Monlhéry • BP 20212 • 91311 MONLHERY Cedex • France
Tél. : [00 33] 1 49 80 17 00 • Fax : [00 33] 1 49 80 17 17 • contact@utacceram.com
S.A.S au capital 7 000 000 € • TVA : FR 49 430 725 723 • RCS SEIN : 8 430 725 723 • Cédex 843 : 71201

FO.CAI.000.031 rév.00